

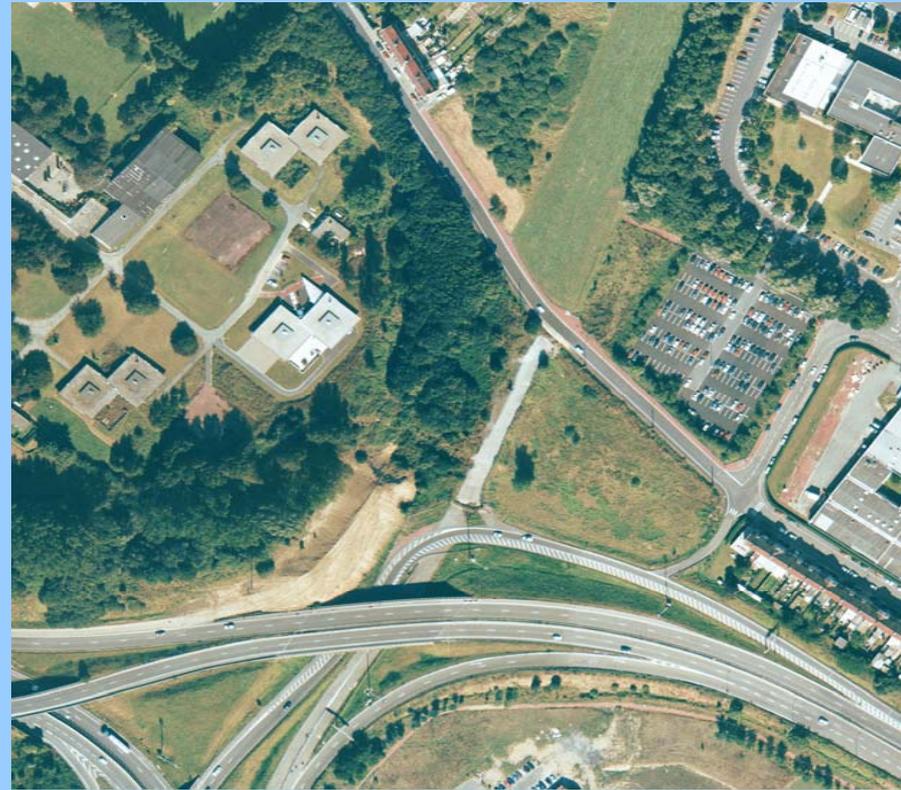


La Gestion Différenciée des Espaces Verts sur Villeneuve d 'Ascq



Villeneuve d'Ascq, une technopole verte

180 ha d'espaces verts,
120 ha d'espaces naturels,
51 ha de plans d'eau





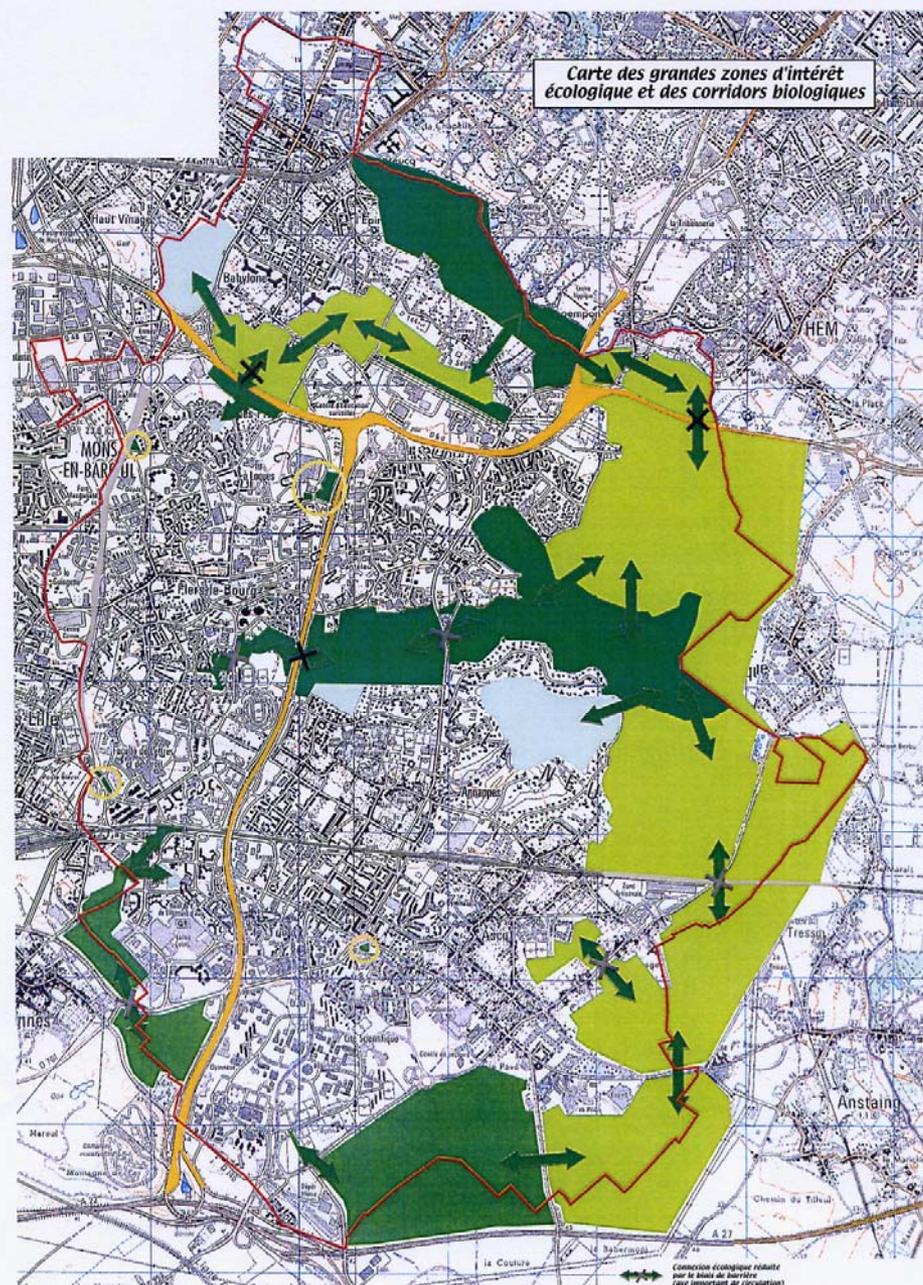
Comment passer d'une ville verte à une ville nature

- Une meilleure connaissance de notre potentiel écologique
- Permettre une culture partagée de la gestion différenciée
- mise en place de nouvelles pratiques





Carte des grandes zones d'intérêt écologique et des corridors biologiques



Carte des grandes zones d'intérêt écologique et des corridors biologiques

Limite de la commune de Villeneuve d'Ascq



Réalisation ALFA, 2002 d'après relevés de terrain et fonds IGN

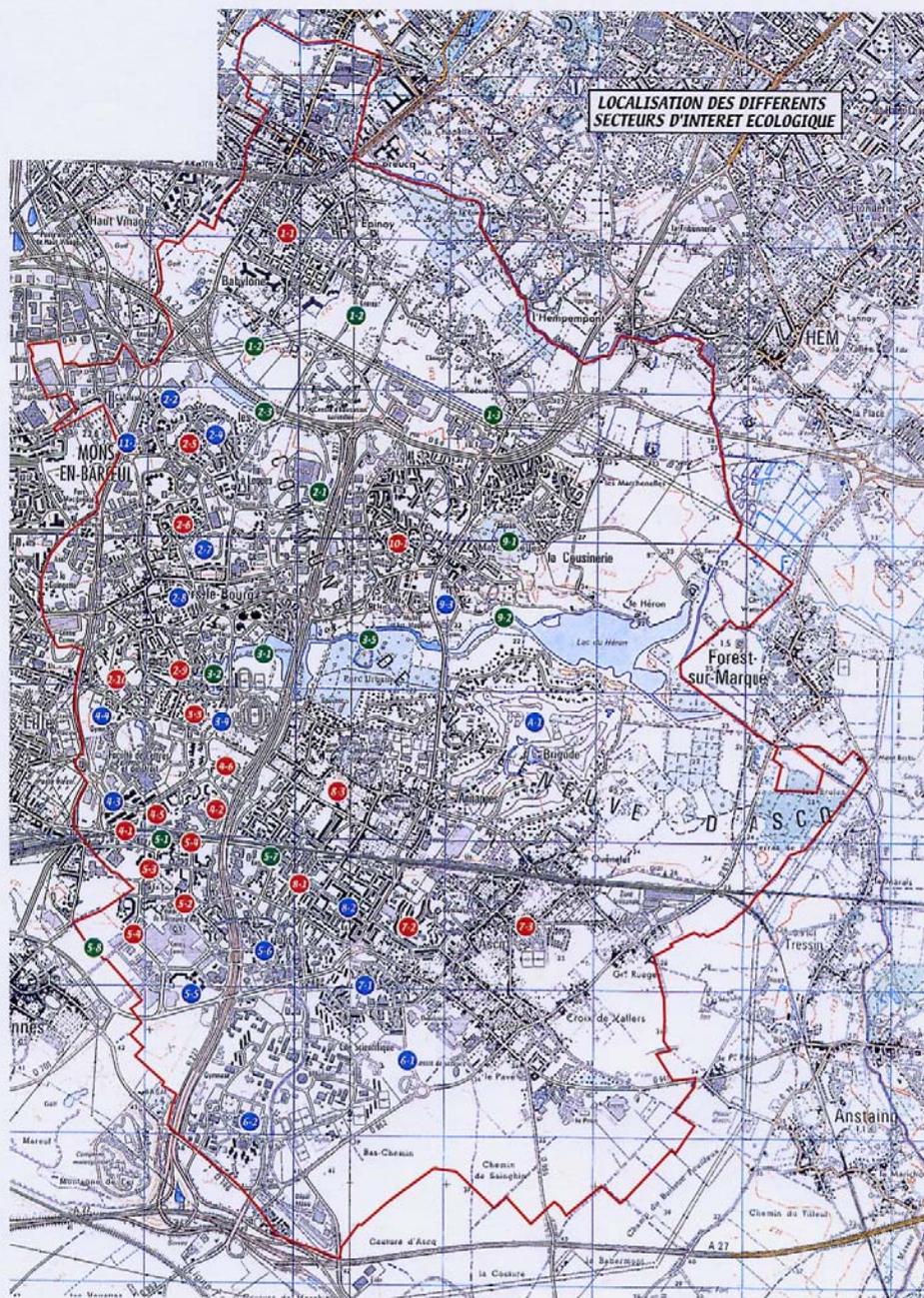
- Secteur d'intérêt écologique élevé
- Anciennes zones agricoles et zones d'aménagements futures (friches)
- Zones agricoles (Prairies et cultures)
- Zone de loisir et parc urbain à intérêt écologique potentiellement élevé

- Connexion écologique réduite par le biais de barrière (axe important de circulation)
- Connexion écologique très fortement réduite par le biais de barrière (axe important de circulation)
- Connexion écologique réduite au fait de l'éloignement
- Connexion écologique discontinue, sur le biais des axes-cibles verticales
- Connexion écologique possible et probable
- Zone d'intérêt écologique potentiel mais limité par un problème d'isolement





Localisation des différents secteurs d'intérêt écologique



LOCALISATION DES DIFFERENTS SECTEURS D'INTERET ECOLOGIQUE

— Limite de la commune de Villeneuve d'Ascq



- Zone d'intérêt écologique
- Zone d'intérêt écologique
- Zone d'intérêt écologique



Tableau récapitulatif de l'intérêt des différents secteurs de la commune de Villeneuve d'Ascq

N° de lot	N° de secteur	Intérêt écologique	Intérêt "paysager"	Intérêt global	Intérêt global du secteur	Ornement ou loisir	Corridor potentiel à développer	Corridor probable à valoriser	Source de biodiversité
LOT 1	1-1	1	2	3	Espaces à vocation ornementale et présence d'un parc de loisirs boisé	X	-		
	1-2	3	3	6	Intérêt agricole				X
	1-3	3	3	6	Milieu aquatique et milieu agricole, éléments ponctuels de grande surface				X

Légende :

Intérêt écologique :

1 : faible intérêt

2 : intérêt moyen

3 : grand intérêt

Intérêt "paysager"

1 : faible intérêt

2 : intérêt moyen

3 : grand intérêt

Intérêt global =

Somme de l'intérêt

écologique et de

l'intérêt paysager

2-3

4

5-6

Un choc culturel pour les agents municipaux

- différents métiers
- mise en place d'un plan de formation sur la gestion différenciée





Le rôle des élus

Commande politique

Sensibilisation préalable

Un contact direct avec l'habitant



L'adhésion des habitants à la démarche

- une communication préalable
- une information régulière
- un besoin de dialogue



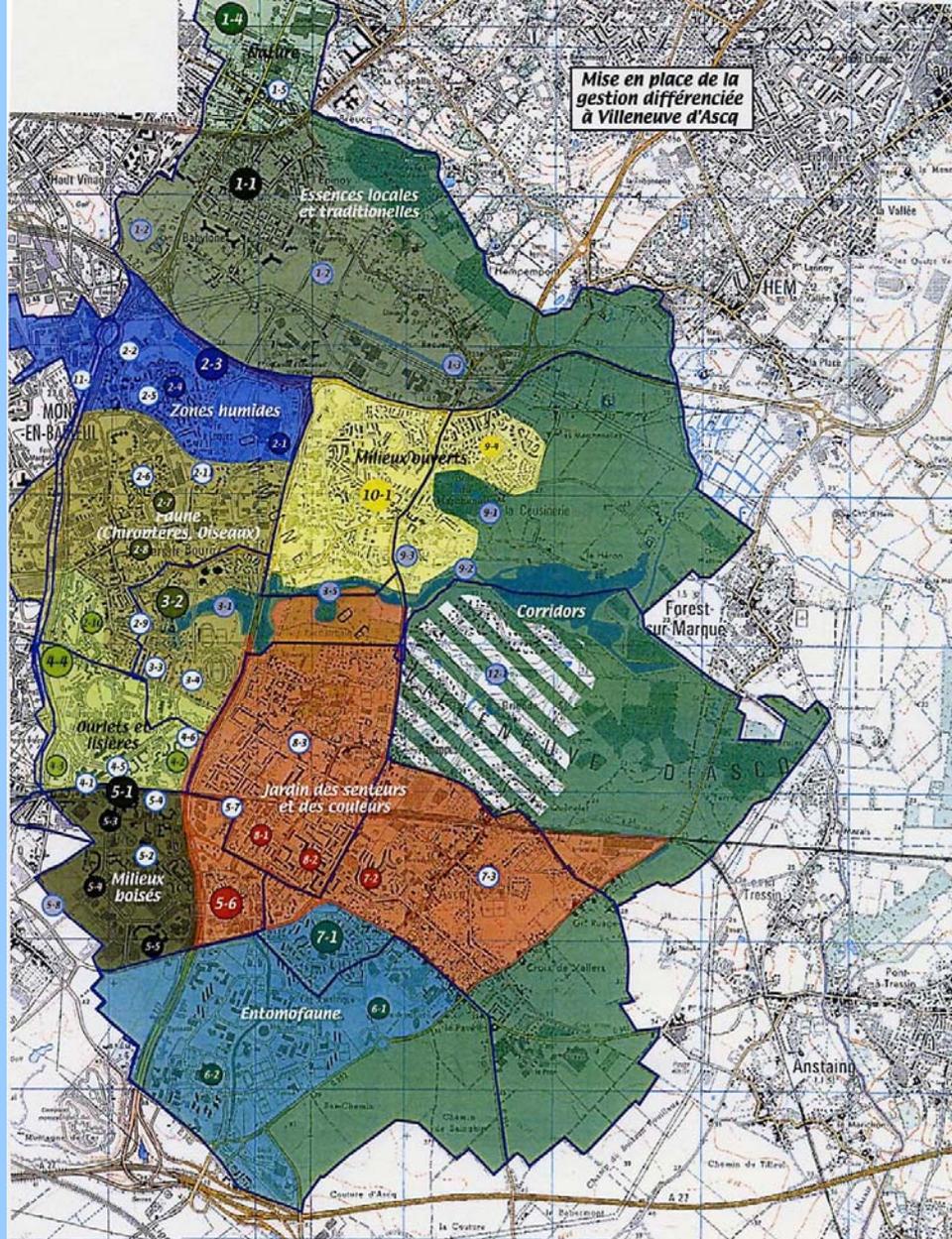
La mise en place concrète sur la ville

- une mise en place progressive
- dans tous les quartiers





Les différentes thématiques proposées par le bureau d'études

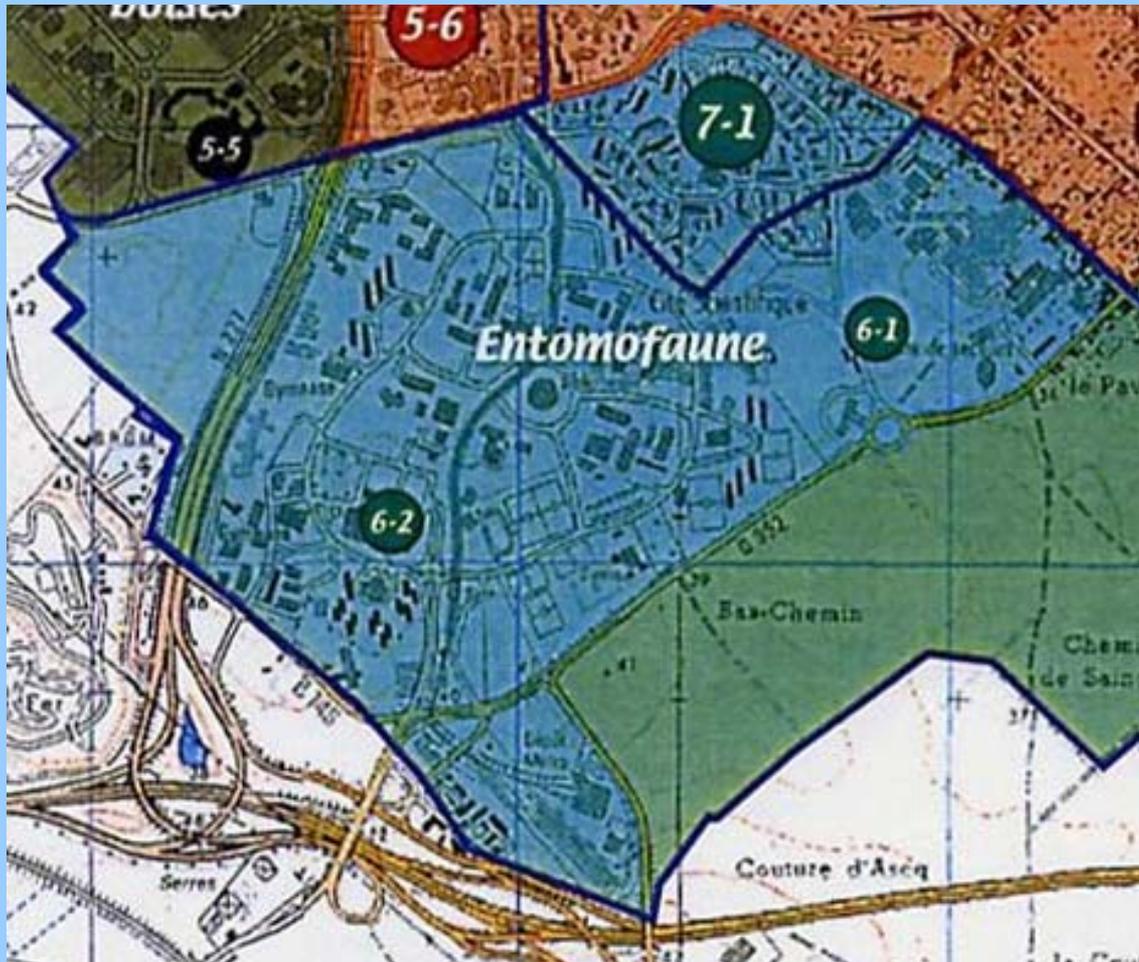


- Localisation et codification du pôle (une couleur par type de pôle)
- Localisation et codification des satellites (une couleur par type de pôle)
- Secteur où l'application de gestion différenciée se fera de manière progressive en utilisant les mêmes outils de gestion que pour le pôle
- Secteur non géré par la commune
- Limite de lot
- LOT X Numéro et localisation des lots
- Parcours de la gestion différenciée (piste existante)
- Parcours de la gestion différenciée (piste à créer)





Univers Entomofaune : quartiers
Triolo, Résidence, Cité
scientifique, Haute borne



Univers Milieux boisés : quartier Hôtel de ville



Gestion du boisement et de la clairière (ourlet et lisière) sur le pôle B 5-1



Gestion d'un parc boisé avec diversification des essences et maintien de vieux arbres (riches en cavités) (BG 21 à 24)

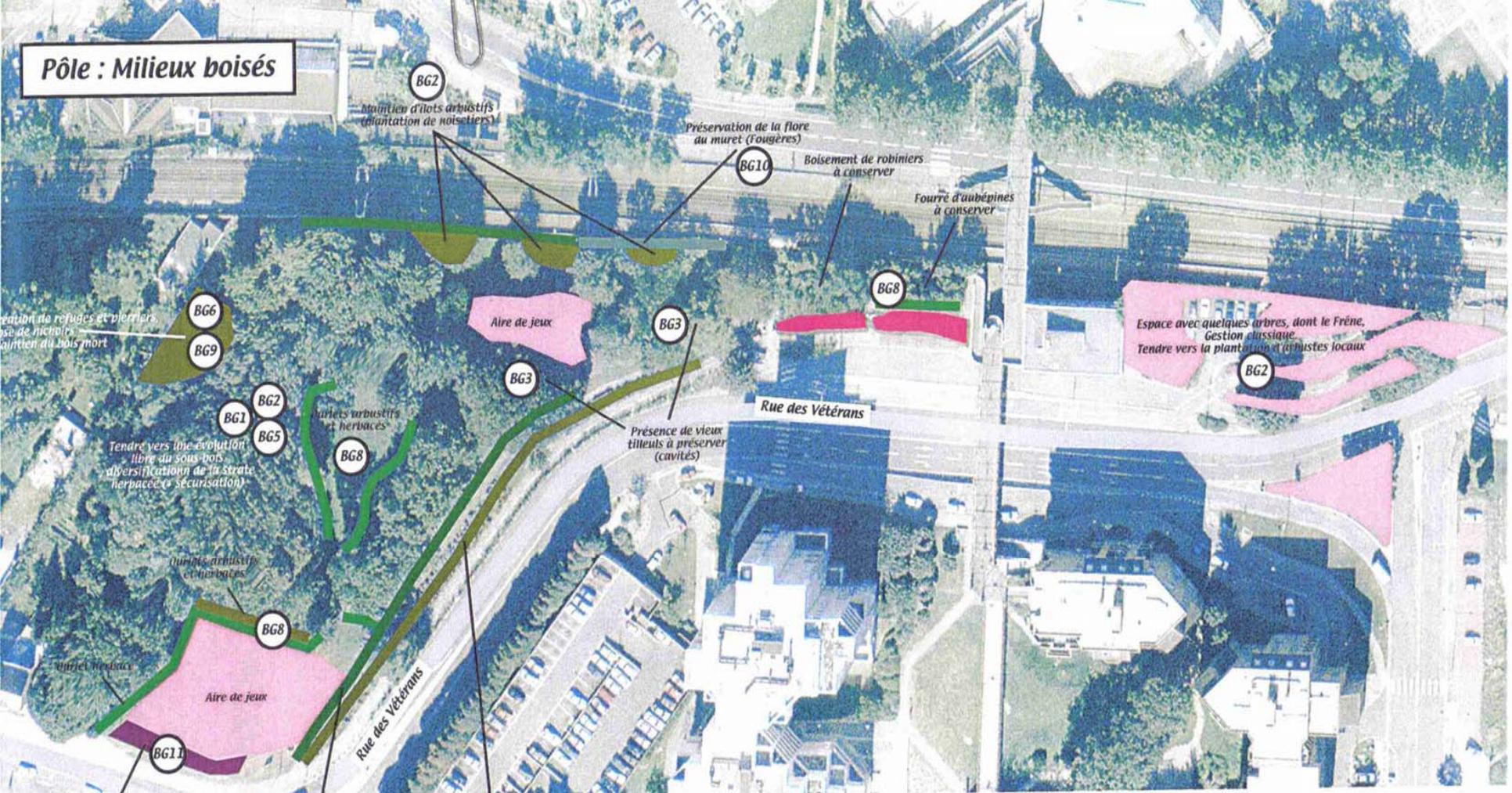


Préservation d'une flore diversifiée B5-1 (ici *Asplenium scolopendrium* sur un vieux mur, y proscrire les traitements herbicides systématiques)



Gestion d'un talus boisé avec diversifications arbustives et herbacées (BG 19 et 20)

Pôle : Milieux boisés



BG2

Maintien d'îlots arbustifs (plantation de noisetiers)

Préservation de la flore du muret (Fougères)

BG10

Boisement de robiniers à conserver

Fourré d'aubépines à conserver

BG8

Espace avec quelques arbres, dont le Frêne. Gestion classique. Tendre vers la plantation d'arbustes locaux

BG2

BG6

BG9

Création de refuges et pierriers, base de nichoirs, maintien du bois mort

Aire de jeux

BG3

BG1

BG2

BG5

Parquets arbustifs et herbacés

BG8

Tendre vers une évolution libre du sous-bois, diversification de la strate herbacée (+ sécurisation)

Parquets arbustifs et herbacés

BG8

Ourlet herbacé

Aire de jeux

Présence de vieux tilleuls à préserver (cavités)

Rue des Vétérans

Rue des Vétérans

Talus fleuri

Plantation de Chèvrefeuille sur la clôture

BG4

Tendre vers une haie d'essences locales avec ourlet herbacé, maintien des sujets arborés actuels

BG7

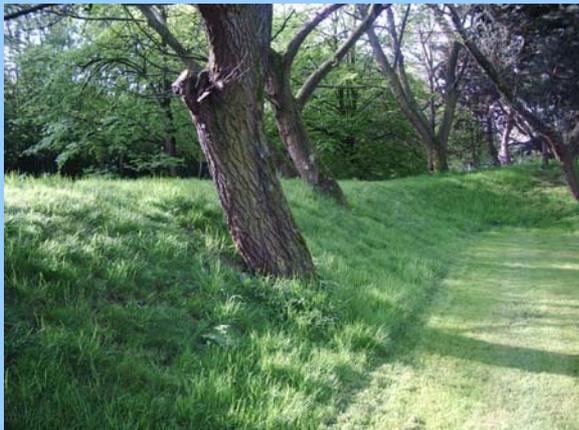
- Gestion de lisière (fauche annuelle)
- Prairie fleurie
- Espaces ornementaux-choix d'espèces locales à favoriser
- Plantation de plantes grimpantes
- Entretien plus classique avec tonte à rythme éventuellement moins soutenu, favoriser les méthodes alternatives aux pesticides...
- Préservation de la flore du muret (Fougères)
- Gestion de milieu boisé



0 25 50 mètres

Une évolution globale

- Une démarche en phase avec le renouvellement urbain
- le choix des essences
- évolutions des pratiques



Un paysage urbain qui évolue



En 2006 : 1er prix du concours des villes et villages fleuris, dans la catégorie «Villes de plus de 30 000 habitants».



Des inventaires annuels mesurent le retour de la nature dans notre ville, évaluent la pertinence de la gestion différenciée.

Les inventaires réalisés au Triolo : L'univers entomofaune	2005	2006
Nombre d'espèces de plantes	56	62
Nombre d'espèces d'oiseaux	19	25
Nombres d'espèces de papillons diurnes		3



Une orchidée « sauvée » grâce à
une fauche tardive



La biodiversité autour de nous





Une démarche qui doit être
reprise par tous les acteurs du
territoire

- les entreprises

- les promoteurs

- les bailleurs



Et bien entendu,
tous les habitants villeneuvois